

CFE Énergies



La CFE Énergies représente les agents de maîtrise, techniciens et cadres des industries électriques et gazières (IEG), quels que soient leur domaine d'activité ou la nature de leurs fonctions. Elle est la première organisation syndicale chez les cadres et la seconde tous collègues confondus dans la branche des IEG.

Pour une politique énergétique qui permet de relever le défi climatique, réussir l'indispensable développement industriel et réduire l'empreinte carbone de la France, la CFE Énergies recommande de donner une boussole à la stratégie énergie - climat autour des objectifs de décarbonation, de réindustrialisation, de souveraineté, de primauté des biens communs, de compétitivité et préservation du pouvoir d'achat et de création d'emplois durables.

Contact : Alexandre GRILLAT

59 rue du Rocher 75 008 PARIS
alexandre.grillat@cfe-energies.com

Le nucléaire, un atout climatique et industriel qu'il faut pérenniser

La CFE Énergies défend le déploiement d'une politique énergétique reposant sur une vision globale et de long terme, un bouquet énergétique bas carbone, diversifié et garant de la sécurité des approvisionnements, et un modèle de transition énergétique qui soit le plus économe possible dans sa consommation de ressources, qui s'appuie sur l'économie circulaire et qui réponde au-delà de l'enjeu lié au réchauffement climatique, à la souveraineté et à la préservation de la biodiversité. Afin de donner la visibilité nécessaire aux acteurs du secteur énergétique et des industries. Elle recommande une vision de long terme donnée par l'État, guidée par la logique des biens communs, et qui s'appuie sur des démarches de planification, de programmation, de régulation et d'intervention publique à bon escient.

Le contexte énergétique met chaque jour davantage en lumière les impératifs de sécurité des approvisionnements et de compétitivité des prix de l'énergie, alors que l'impératif climatique pousse à la décarbonation du mix énergétique et à la croissance de la demande d'électricité. Dès lors, la CFE Énergies défend un socle de production électrique équilibré et compétitif qui repose sur la complémentarité entre des moyens pilotables décarbonés, dont le nucléaire, et les énergies renouvelables électriques. La sûreté du système électrique, dans la durée, repose sur la pérennisation et le développement de ces moyens pilotables, comme le montrent les travaux prospectifs de RTE. La CFE Énergies soutient donc pleinement l'engagement du renouvellement du parc nucléaire, avec le programme du nouveau nucléaire, car il s'inscrit dans cette perspective.

Le nucléaire est plus que jamais un atout industriel et climatique de la France, qui contribue à sa souveraineté, son indépendance énergétique et à sa capacité à décarboner son économie. Cette filière industrielle, la 3^{ème} en France, fait appel à des emplois qualifiés de haut niveau et répond aux besoins croissants en électricité. L'État doit donc s'engager dans ce premier programme en indiquant avec une vision long terme les réacteurs à construire, en définissant les conditions de financement et de régulation adaptées, et en engageant, au plus tôt, une planification solide de formation des personnes en lien avec les programmes nouveaux nucléaires à venir, tout en révisant d'urgence la trajectoire de fermeture des réacteurs nucléaires existants.

La réussite de ce programme passe par la visibilité donnée à l'ensemble de la filière avec un nombre adapté de réacteurs identiques, la fin du plafonnement de la puissance nucléaire installée en France et de la part du nucléaire dans le mix électrique, l'accès du programme aux financements bas carbone, y compris publics, et une coordination interministérielle créant les conditions d'une véritable politique industrielle.



L'énergie est la clé de notre avenir collectif

1 – la priorité, c'est de répondre à l'urgence climatique par la décarbonation

L'urgence absolue est de préserver l'habitabilité de la planète, qu'il s'agisse de réchauffement climatique ou de biodiversité. Si on ajoute à cette urgence les risques et tensions futurs sur les approvisionnements énergétiques dans un contexte géopolitique marqué par le retour des rapports de force, il est crucial de décarboner rapidement et de façon massive, en utilisant toutes les solutions bas carbone disponibles, et en premier lieu les plus matures tant technologiquement qu'économiquement. Pour y parvenir, les industries électriques et gazières du pays, bas carbone ou renouvelables, sont des atouts indispensables, porteurs de filières industrielles innovantes et pourvoyeurs d'emplois.

Dans cette perspective, le développement des usages électriques est une priorité. Elle impose de consolider, dans la durée, un socle de production électrique équilibré, compétitif reposant sur la complémentarité entre des moyens bas carbone pilotables renforcés et les énergies renouvelables électriques dont l'intégration devra être maîtrisée. C'est d'autant plus une priorité que la réussite de la réindustrialisation et de la décarbonation des activités industrielles passe par une électricité compétitive mais aussi une électricité dont la disponibilité est garantie à chaque instant. Par ailleurs, le défi du vecteur énergétique hydrogène ne sera relevé qu'en s'appuyant sur l'hydrogène bas carbone.

Compte tenu que l'évolution des besoins énergétiques à long terme est difficile à évaluer, et que les ruptures technologiques en matière d'énergie ne sont ni prévisibles ni garanties, il est essentiel de garder toutes les options ouvertes pour assurer, dans la durée, la sécurité des approvisionnements et préserver l'indépendance énergétique du pays avec l'objectif de rester résilient face aux évolutions de contexte géopolitique et au changement climatique. Il est aussi essentiel de miser, sans regrets, sur des options technologiquement matures.

2 – il est essentiel d'assurer la pérennité de l'outil nucléaire national pour réussir le volet électrique de la transition énergétique.

Atout industriel et climatique de la France, la production électronucléaire contribue à sa souveraineté et à son indépendance énergétique. Il constitue la troisième filière industrielle du pays forte de 220.000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Industrie du temps long, le nucléaire répond aux quatre objectifs de la transition énergétique : la décarbonation, la sécurité d'approvisionnement, l'indépendance énergétique et un impact limité sur l'environnement... sans oublier la stabilité comme la compétitivité des prix de l'électricité.

Il faut donc assurer l'avenir de la place centrale de la production électronucléaire dans le mix électrique du pays. Car ne pas l'assurer, c'est organiser la sortie à terme du nucléaire, et donc un dangereux déséquilibre du mix électrique de la France, une dépendance accrue voire une situation de pénurie énergétique.

3 – l'EPR2 est un atout dans le cadre d'un programme nucléaire d'ampleur fixé par l'État avec une vision long terme.

Il faut permettre au parc nucléaire historique de prolonger sa durée de vie le plus longtemps et le plus largement possible, dans le strict respect des règles de sûreté définies par l'autorité indépendante de contrôle (ASN). Prolonger la durée de vie des réacteurs existants permet en effet à la France d'assurer, au meilleur coût et dans les meilleures conditions de sécurité d'alimentation, la couverture de besoins électriques en croissance tout en accélérant sa décarbonation.

Au-delà de cette prolongation, la France doit engager dès à présent le renouvellement du parc nucléaire, et ce dans les meilleurs délais, pour assurer au pays un socle de production électronucléaire à long terme, notamment quand les capacités nucléaires existantes auront commencé à être fermées, et pour limiter voire éviter le fameux effet falaise.

Définir des programmes de construction de plusieurs réacteurs permet en outre au maître d'ouvrage une meilleure maîtrise des coûts et des délais par la récurrence des opérations de fabrication, le parallélisme des process et la forte diminution des coûts de conception.

4 – il faut refonder un État stratège qui définisse un cadre juridique adapté à une vision long terme

Le tissu industriel, essentiel à la réussite du programme, doit pouvoir investir dans de nouveaux procédés de fabrication, de nouvelles machines plus performantes et former suffisamment de salariés pour des activités qui nécessitent pour certaines un haut niveau de qualification. Il s'agit donc de donner aux entreprises une vision de long terme pour leur permettre de s'organiser, de trouver les financements et de préparer les femmes et les hommes à répondre à ce challenge.

Il s'agit ainsi de créer une politique industrielle coordonnée au plus haut niveau de l'État, via une coordination interministérielle ou un ministère en charge à la fois de l'industrie et de l'énergie, empreint d'une véritable culture industrielle et porteur d'un patriotisme technologique.

Plus largement, la CFE Énergies défend pour le secteur énergétique, et en particulier la production électronucléaire, une vision de long terme, guidée par la logique des biens communs, et qui s'appuie sur des démarches de planification, de programmation, de régulation et d'intervention publique à bon escient afin de donner la visibilité nécessaire aux acteurs du secteur énergétique.

La CFE Énergies revendique par conséquent un cadre réglementaire et contractuel de long terme qui soit favorable aux investissements dans les installations industrielles de l'énergie ainsi qu'une planification énergétique assise sur une loi de programmation. C'est encore plus vrai pour le nucléaire, où l'Etat doit définir les mécanismes réglementaires qui facilitent les investissements industriels, comme il doit assurer le financement de ces investissements, soit en facilitant l'accès aux financement bas carbone, soit en participant directement à ce financement.

5 – gouvernance, compétences, capacité industrielle, solidarité... sont les axes clés de réussite pour l'EPR2 de Penly

Le retour d'expérience du chantier de Flamanville 3 a été réalisé et donné lieu à de nombreux bilans. Le rapport dit « Foltz » en dresse les points clés à ne pas perdre de vue. Le Maître d'Ouvrage a clarifié le mode de gouvernance avec la création d'un maître d'ouvrage directeur de programme et un maître d'œuvre en charge de la réalisation. C'est une étape importante qui doit aussi intégrer les attendus de l'utilisateur final qu'est l'exploitant.

Le Maître d'ouvrage devra tout faire pour s'assurer, avant passage d'une étape de conception au jalon suivant, que toutes les conditions sont réunies notamment en terme d'avancement des études de conception détaillées. Il doit en être le responsable unique et garantir la reproductibilité intégrale du design.

Compte tenu de la durée d'un tel programme et de la durée de chaque projet, une attention particulière doit être portée sur la stabilité des compétences des salariés au sein des métiers et dans les équipes de projet tout au long du programme. C'est une condition essentielle de sa réussite.

Le tissu industriel qui sera mobilisé sur ce programme doit bénéficier d'une vision la plus anticipée possible et pouvoir s'engager solidairement sur sa capacité effective à réaliser les opérations dans les délais prévus ; à cet effet des mécanismes incitatifs intégrant des critères de qualité doivent être créés à tous les échelons.

Plus largement, le Maître d'ouvrage doit s'assurer du déploiement complet, au sein des entreprises et de ses équipes, des objectifs Excell pour répondre à l'objectif « réussir du premier coup ».

Une instance de contrôle de haut niveau composée d'experts indépendants reconnus et en nombre suffisant doit permettre de challenger le programme et les projets. Rattachée au Président du Maître d'Ouvrage, elle doit associer les représentants des salariés pour faciliter dans un esprit d'équipe la remontée d'informations et donc la réussite du projet.

6 – Miser sur des emplois durables et une vision partagée du développement du territoire

La question des emplois est indissociable de la transition énergétique : sans ambition sociale, aucune transition ne peut réussir. Le nucléaire est un secteur industriel qui a fait ses preuves en termes d'emplois durables qualifiés, largement implantés dans les territoires.

Il s'agit donc d'anticiper et d'accompagner les salariés issus d'autres secteurs et en reconversion. L'État stratège doit en assurer la coordination en lien avec les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.

Le programme EPR2 offre ainsi la possibilité de faire des emplois un moteur social de la transition énergétique. La CFE Énergies est persuadée que ce programme EPR2 ne réussira qu'avec l'adhésion et la mobilisation de tous les salariés de l'ensemble de la filière nucléaire.

Il est ainsi indispensable de mettre les salariés et la création d'emplois durables, qualifiés et correctement rémunérés, au cœur de cette transition énergétique, de la structuration de la filière industrielle du nucléaire et de ce programme EPR2. Il s'agit donc de déployer un dialogue social de qualité, de repenser les formations initiales et continues pour répondre aux besoins du programme et permettre ainsi à chaque entreprise de pouvoir s'appuyer sur un vivier de compétences adapté. De nombreuses formations initiales mais aussi des dispositifs de réinsertion et de reconversions professionnelles sont ainsi à prévoir. Il s'agit, sous l'égide d'un État stratège, de les identifier et d'agir de manière structurée et organisée, de favoriser la mobilité des salariés en s'appuyant sur des moyens de formation adaptés, de proposer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences attendues dans le domaine du nucléaire.

Les entreprises travaillant pour la filière sont réparties sur le territoire français, une approche globale permettra donc de limiter les mutations géographiques et ainsi de participer au maintien d'une égalité territoriale. En cohérence avec l'action publique, un comité interministériel doit définir les orientations de reconversion avec une mise en œuvre au niveau des territoires par les délégations à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

L'État doit en outre donner aux projets de ce programme le label « GRAND CHANTIER ». Les agences de développement territorial ou les maisons de l'emploi doivent enfin, pour chaque bassin d'emplois et en lien avec les entreprises, le GIFEN, Nuclear Valley, les organisations professionnelles, les collectivités, les organismes financiers... faire un état des lieux précis et apporter leur concours au développement local.

Conclusion

Au regard des spécificités de l'énergie électrique, le programme EPR2 permet de donner à la France la garantie, dans la durée, de disposer d'une production d'électricité, à tout moment, bas carbone et pilotable. Ramené à sa forte puissance, ce programme nucléaire a la plus faible empreinte au sol, la plus faible consommation en métaux et peu d'impact sur l'environnement d'autant plus qu'il sera implanté sur des sites nucléaires existants. Il s'appuie sur un personnel hautement compétent et responsable.

Compétitif, il assure une production d'électricité sur au minima 60 ans. Industrie contrôlée par une autorité indépendante ; elle répond à des exigences strictes sur le plan de la sûreté. L'EPR2, au même titre que les réacteurs de troisième génération EPR, apporte une amélioration très significative en matière de sûreté.

Le programme nucléaire répond aux enjeux de souveraineté, d'indépendance énergétique du pays et favorise la relance et donc la pérennisation d'une filière industrielle française pourvoyeuse d'emplois durables et qualifiés. Appuyé de l'hydroélectricité, son développement rapide et massif, complété d'autres sources renouvelables, est la meilleure option technico-économique au service des exigences de sécurité, de souveraineté et de compétitivité électriques, et de l'objectif de décarbonation.

Au-delà du programme EPR2, l'État doit donner dès 2023 une indication claire pour prolonger le plus largement possible la durée d'exploitation des réacteurs nucléaires actuels au regard de leur compétitivité économique. L'État doit également, dès à présent, engager les actions nécessaires pour le développement technologique de la Génération 4.

